

CONSORT NT

Société anonyme au capital de 1.760.980 €

Siège social : Immeuble CAP Etoile – 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris

389 488 016 RCS Paris

(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE AINSI QUE LE
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 20 JUIN 2019
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire afin de :

- vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe Consort NT durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de vous soumettre l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés dudit exercice, et l'affectation du résultat de celui-ci ;
- vous proposer de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Elie COHEN ;
- vous proposer de déléguer votre compétence au conseil d'administration en vue de décider une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce et de supprimer votre droit préférentiel de souscription au profit des salariés.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Ceci étant précisé, il est exposé ce qui suit :

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE CONSORT NT DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 La société Consort NT

1.1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'activité de la Société consiste essentiellement à intervenir en tant que « mandant » pour le compte de ses filiales dans les référencements vis-à-vis des clients majeurs du Groupe Consort NT.

(Cf. point 1.2.2. « Situation et évolution de l'activité du Groupe Consort NT »)

1.1.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

La situation de l'endettement de la Société est présentée au paragraphe 5.2. (b) du présent rapport.

Par ailleurs, il n'y a aucun endettement externe au Groupe contracté par la Société.

1.1.3 Prêts interentreprises

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti aucun prêt interentreprises.

1.1.4 Délais de paiement

L'article L. 441-6 du Code de commerce dispose que :

- sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ;
- le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture. Par dérogation, un délai maximal de quarante-cinq jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture peut être convenu entre les parties, sous réserve que ce délai soit expressément stipulé par contrat et qu'il ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier. En cas de facture périodique, au sens du 3 du I de l'article 289 du code général des impôts, le délai convenu entre les parties ne peut dépasser quarante-cinq jours à compter de la date d'émission de la facture.

Au sein de la Société, sauf cas particulier, tous les paiements ont été fixés à 30 jours fin de mois à compter de la date figurant sur la facture fournisseur.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous devons vous fournir les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

Néanmoins, nous vous informons que la Société est dans l'impossibilité matérielle de vous fournir ces renseignements, l'éditeur comptable n'ayant pas fourni à la date du présent rapport de gestion le module permettant de faire cette extraction.

1.1.5 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le niveau d'activité de la Société est le reflet du niveau d'activité du Groupe Consort NT. Ce point est détaillé au point 1.2.4 du présent rapport.

1.1.6 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La Société a intégré un périmètre d'intégration fiscale élargi au 1^{er} janvier 2019 (l'entité intégrante sera dorénavant la société Consort Group (840 798 136 RCS Paris)).

Aucun autre événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2018.

1.1.7 Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a comptabilisé aucune dépense en matière de recherche et de développement au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous renvoyons toutefois au point 1.2.6 du présent rapport concernant l'activité développée en matière de recherche et de développement par le Groupe Consort NT.

1.1.8 Description des principaux risques et incertitudes

Nous n'avons pas connaissance à ce jour de l'existence de situations particulières de risques ou d'incertitudes auxquelles notre Société pourrait être confrontée au titre de l'exercice en cours.

1.1.9 Utilisation des instruments financiers

Néant.

1.2 Le Groupe CONSORT NT

1.2.1 Présentation du Groupe Consort NT

Nous vous rappelons que la Société détient les titres des sociétés visées au point 2.

1.2.2 Situation et évolution de l'activité du Groupe Consort NT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Le chiffre d'affaires 2018 du Groupe Consort NT affiche une hausse de 12,5 % par rapport à l'année précédente, et intègre une belle performance commerciale tant en régie qu'en infogérance.

La profitabilité du Groupe Consort NT a été maintenue à son standard, soutenue à la fois par un maintien de nos marges mais aussi par une maîtrise fine de nos coûts.

L'année 2018 a aussi vu le développement de la digitalisation de nos offres de services démarrée en 2015, notamment le Service Desk Digital ainsi que LogCNTer, et la technologie RPA.

1.2.3 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe CONSORT NT

1.2.3.1 *Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) accordé par l'Etat a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recherche, d'innovation, de formation et de recrutement.

Le crédit d'impôt correspond pour l'année 2018 à 6 % de notre masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Groupe Consort NT a comptabilisé un CICE de 2.575.533 € en diminution des charges de personnel. Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, un certain nombre de dépenses permettant à la Société d'améliorer sa compétitivité.

1.2.3.2 *Commentaires sur le compte de résultat*

L'exercice 2018 se traduit par une hausse du chiffre d'affaires consolidé qui passe de 132.859.223 € en 2017 à 149.470.421 € en 2018.

Le résultat net (part du Groupe Consort NT) s'établit à 8 074 127 € en 2018 contre 7.178.660 € au titre de l'exercice précédent.

1.2.3.3 *Commentaires sur le bilan*

L'actif immobilisé s'établit à 2.844 K € à la fin de l'exercice contre à 3.072 K€ en 2017.

La trésorerie active représente 9.885 K € au 31 décembre 2018, contre 10.277 K€ au 31 décembre 2017.

Les capitaux propres du Groupe Consort NT ressortent à 28.183.647 € au 31 décembre 2018, ce qui représente plus de 40,83 % du total du bilan.

1.2.3.4 *Commentaires sur la situation financière du Groupe Consort NT et l'état de l'endettement*

- Hausse du chiffre d'affaires de 12,5%,
- Taux de résultat d'exploitation en hausse de 7,25%,
- Absence d'endettement bancaire,
- Capitaux propres représentant 40,83 % du total du bilan,
- Trésorerie active représentant 14,32 % du total du bilan.

1.2.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Groupe Consort NT démarre l'année 2019 avec un départ lancé dû à un bon quatrième trimestre 2018. Le Groupe aborde l'année avec une ambition de croissance de son chiffre d'affaires de plus de 5 % tout en maintenant son ratio de profitabilité à son standard.

1.2.5 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu d'événement important survenu depuis la clôture de l'exercice.

1.2.6 Activité en matière de recherche et de développement

Au titre des projets d'innovation pour le compte de ses clients, le Groupe Consort NT bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche. L'innovation reste un axe de développement important du Groupe Consort NT avec le développement de la digitalisation de nos offres de services, notamment le Service Desk Digital et le RPA (robotisation).

1.2.7 Description des principaux risques et incertitudes

Les risques sociaux sont correctement appréhendés dans les comptes.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 642.406 € au 31 décembre 2018 contre 474.477 € au 31 décembre 2017.

Ces provisions sont principalement constituées pour faire face à des risques sociaux (risques prud'homaux, risques divers liés au personnel).

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1 Présentation des filiales et participations

2.1.1 CONSORT MAROC

Nous vous rappelons que la Société détient 1.000 actions représentant 100% du capital et des droits de vote de la société Consort Maroc (anciennement dénommée « Consort Méditerranée »), société de droit marocain dont le siège social est situé 33 rue Ouargha, Agdal à Rabat (Maroc).

La société Consort Maroc a été créée en 2008 en vue de fournir des prestations de services en infogérance.

A ce jour, la société Consort Maroc correspond à nos activités near shore pour différents contextes d'infogérance pour nos clients Français.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 1.764 k € contre 1.388 k€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 105k € contre 61 k€ au titre de l'exercice précédent.

2.1.2 CONSORT ITALIA

La Société détient 100 % du capital et des droits de vote de la société Consort Italia, société à responsabilité limitée de droit italien au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé Via Brigata Lupi, 6 à Bergamo (Italie). Consort Italia a été créée en vue de développer l'offre de services informatiques de Consort NT en Italie.

La société Consort Italia est en sommeil et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est proche de l'équilibre comme celui de 2017.

2.1.3 CONSORT FRANCE

La Société détient 100 % du capital social et des droits de vote de la société Consort France, société par actions simplifiée au capital de 1.851.850 €, ayant son siège social situé immeuble Cap Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 827 655, soit la totalité des 84.175 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort France pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont les suivants :

	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires	147.627.614 €	131.002.264 €
Résultat d'exploitation	6.232.159 €	4.256.913 €
Capitaux propres	19.984.040 €	17.924.542 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 148.588.961 € contre 132.192.207 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élevait à 1.971 personnes contre 1.828 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 74.411.720 € contre 68.118.037 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 31.079.173 € contre 27.200.127 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 142.356.801 € contre 127.935.294 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 5.675 €, il s'établit à 6.237.835 € contre 4.257.882 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de (502.254) €, correspondant principalement à un complément de participation des salariés au titre de 2017, des risques et indemnités de départ de salariés considérées comme exceptionnel de par leur montant individuel significatif et/ou leur caractère non récurrent,
- de la participation des salariés au titre de l'exercice 2018 s'élevant à un montant de 447.558 €,
- et d'un impôt sur les sociétés de 282.400 € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par un bénéfice de 5.005.622 € contre un bénéfice de 4.598.169 € au titre de l'exercice précédent.

Le 16 mars 2018, la société Consort France a reçu un avis d'absence de rectification suite à la vérification de comptabilité ayant porté sur l'ensemble des déclarations fiscales et opérations réalisées sur la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015, ainsi que sur les crédits d'impôt recherche (CIR) afférents aux années 2013, 2014 et 2015 (avis de vérification de comptabilité en date du 28 mars 2017) dont la société a fait l'objet au cours de l'exercice 2017.

Par ailleurs, nous vous informons que par décision du président de la Société Consort France en date du 13 avril 2018, il a été décidé d'attribuer un supplément de réserve spéciale de participation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, d'un montant brut de 132.594 €.

Les versements directs et/ou placements sur les différents fonds commun de placement d'entreprise ont été effectués début juin 2018.

En outre, nous vous informons que la société Consort France a bénéficié au titre de l'exercice 2018 d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi de 2.554.342 €.

Enfin, par décisions d'associé unique en date du 13 décembre 2018, l'associé unique de la société Consort France a pris acte de la démission de la société Consort NT Holding de son mandat de président et décidé de nommer, en remplacement, pour une durée illimitée, la société Consort Group.

2.1.4 CONSORT R & D

La Société détient 90 % du capital social et des droits de vote de la société Consort R&D, société par actions simplifiée au capital de 460.000 euros, ayant son siège social Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 430 195 271, soit 4.140 actions sur les 4.600 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort R&D pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont les suivants :

	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires	1.947.947 €	3.293.551 €
Résultat d'exploitation	21.910 €	238.821 €
Capitaux propres	1.640.468 €	1.436.110 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1.976.128 € contre 3.300.086 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 17 personnes contre 19 salariés au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 861.160 € contre 958.010 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 389.411 € contre 431.722 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1.954.218 € contre 3.061.266 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 2.294 €, il s'établit à 24.204 € contre 239.391 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'une résultat exceptionnel de 39.161 €,
- d'un impôt sur les sociétés de (140.993) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par un bénéfice de 204.358 € contre un bénéfice de 336.290 € au titre de l'exercice précédent.

En outre, nous vous informons que la société Consort R&D a bénéficié au titre de l'exercice 2018 d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi de 21.191 €.

Enfin, l'assemblée générale de la société Consort R&D a pris acte de la démission de la société Consort NT Holding de son mandat de président et décidé de nommer, en remplacement, pour une durée indéterminée, la société Consort Group.

2.2 Présentation des succursales

La Société dispose d'une succursale située à Puteaux, Nantes et Toulouse.

2.3 Prise ou cession de participation – Prise de contrôle

La Société n'a cédé ni pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.4 Participations croisées et actions d'autocontrôle

Il n'existe aucune participation croisée ni action d'autocontrôle.

2.5 Etat récapitulatif des opérations sur les titres des dirigeants

Néant.

3. CAPITAL SOCIAL

3.1 Capital social

Le capital social s'élève à 1.760.980 € et est divisé en 2.201.225 actions de 0,80 € chacune intégralement libérées et de même catégorie.

Les actions de la Société sont inscrites à la cote du marché Euronext Access.

Conformément aux dispositions des statuts, toutes les actions émises par Consort NT sont nominatives.

Le capital de la Société est détenu à hauteur de 99,46 % par la société Consort NT Group, société par actions simplifiée au capital de 16 541 826 €, dont le siège social est situé Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 539 195 040, à hauteur de 0,54% par le public au 31 décembre 2018.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sans interruption.

3.2 Opération sur le capital

Aucune opération n'est intervenue sur le capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Suite à la fusion-absorption par la société Consort NT Group en date du 21 décembre 2018 de la société Consort Group Ad Hoc (anciennement dénommée Consort Group) qui détenait 99,46 % du capital social de la Société, la société Consort NT Group est venue aux droits de Consort Group Ad Hoc et détient désormais 99,46 % du capital social de la Société.

3.3 Indication sur l'évolution des cours et le marché de l'action

Au cours de l'exercice 2018, les cours de l'action Consort NT ont été les suivants :

- Au plus bas : 14,59 €
- Au plus haut : 20,50 €

3.4 Opération de la Société sur ses propres titres

La Société n'a procédé à aucune opération sur ses propres titres au cours de l'exercice écoulé.

La Société ne détient aucune action propre à son actif circulant.

4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102 et L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2018, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre des dispositifs visés à l'article L. 225-102 alinéa 1 du Code de commerce.

Nous vous rappelons également que la dernière augmentation de capital réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce, a été rejetée par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 30 mai 2016.

En conséquence, l'assemblée générale est appelée à se prononcer cette année sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés (*Cf. paragraphe 11*).

5. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE CONSORT NT ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

5.1 Présentation des comptes annuels et résultats

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Les méthodes de présentation et d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à celle de l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que la Société a opté pour entrer à compter du 1^{er} janvier 2016 dans un périmètre d'intégration fiscale au sens de l'article 223A du Code général des impôts dont la société Consort NT Holding est la société intégrante jusqu'au 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 52.652.925 € contre 52.099.758 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 1,062 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 56.568.396 € contre 55.520.394 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 1 personne comme pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 137.983 € contre 146.221 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 64.604 € contre 68.698 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 52.594.124 € contre 52.122.805 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3.974.272 € contre 3.397.589 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 2.954.962 €, il s'établit à 6.929.234 € contre 6.345.466 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de (23.994) €,
- et d'un impôt sur les sociétés de 1.268.702 € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par un bénéfice de 5.636.538 € contre un bénéfice de 5.203.958 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse d'environ 8 %.

5.2 Présentation du bilan

(a). Evolution de l'actif

ACTIF IMMOBILISE (en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations incorporelles nettes	6.860	6.860
Immobilisations corporelles nettes	818.209	1.074.128
Immobilisations financières	5.317.585	5.318.435
TOTAL	6.142.655	6.399.424

ACTIF CIRCULANT (en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Créances clients et comptes rattachés	13.457.862	12.201.316
Autres créances	12.392.208	4.242.109
Disponibilités	4.076.084	7.111.071
Charges constatées d'avance	50.762	172.229
TOTAL	29.976.916	23.726.726

ACTIF (en euros)	31.12.2018	31.12.2017
TOTAL GENERAL	36.119.571	30.126.150

(b). Evolution du passif

	31.12.2018	31.12.2017
CAPITAUX PROPRES (en euros)	12.633.675	10.937.764
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en euros)	0	0

DETTES (en euros)	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts et dettes financières diverses	33.381	33.381
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19.300.580	15.322.333
Dettes fiscales et sociales	2.567.138	2.395.183
Autres dettes	1.584.797	1.437.489
TOTAL	23.485.896	19.188.386

PASSIF (en euros)	31.12.2018	31.12.2017
TOTAL GENERAL	36.119.571	30.126.150

5.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5.636.538 €.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice.....	5.636.538 €
- Report à nouveau.....	4.311.261 €
Soit un bénéfice distribuable de	9.947.799 €
- Affecté à hauteur de :	3.962.205 €
A titre de dividendes	
Soit 1,80 € par action	
- Affecté pour le solde :	5.985.594 €
au compte « Report à nouveau »	
dont le solde serait porté à 5.985.594 €	
Total.....	9.947.799 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8.671.470 euros.

Les dividendes seraient mis en paiement à compter du 26 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A, 1-A-1° du Code général des impôts, les dividendes versés, à compter du 1^{er} janvier 2018, à une personne physique domiciliée fiscalement en France, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2%, soit une taxation globale au taux de 30 % (hors contribution sur les hauts revenus au taux de 3% ou 4% selon les cas).

L'imposition forfaitaire au taux de 12,8 % est applicable de plein droit, sauf option pour l'imposition selon pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est expresse, irrévocable et globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU. En cas d'option en ce sens, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 % non libératoire, prévu à l'article 117 quater, I-1 du Code général des impôts, est perçu à titre d'acompte l'année de versement du dividende.

Ce prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire est imputable sur l'impôt sur le revenu dû (PFU ou, sur option, selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu) au titre de l'année de perception du dividende. L'excédent est éventuellement restitué.

Ce prélèvement est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est situé en France.

Cependant, les personnes physiques bénéficiaires des distributions qui appartiennent à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € ou 75.000 € selon les cas (contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou bien contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement.

Conformément aux dispositions de l'article 242 quater du CGI, la demande de dispense doit être formulée par le bénéficiaire des revenus, sous sa seule responsabilité, avant le 30

nombre de l'année précédant celle du paiement des dividendes auprès de la personne assurant le paiement des dividendes. Cette demande peut prendre la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le bénéficiaire des dividendes indique que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur à 50.000 € ou 75.000 €, selon les cas (cf. supra).

La présentation d'une attestation sur l'honneur erronée ou irrégulière au regard du revenu fiscal de référence susvisé entraîne l'application d'une amende égale à 10% du montant des prélèvements dont le bénéficiaire aurait été dispensé à tort (CGI article 1740-OB).

Le montant brut des dividendes reçus par ces personnes physiques donne également lieu à des prélèvements sociaux (CSG, CRDS et autres contributions liées) à un taux global de 17,2%.

Ces prélèvements sociaux sont effectués à la source de la même manière que le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8% et ne sont pas déductibles du revenu imposable.

Toutefois, pour les contribuables ayant opté pour l'imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, la CSG est déductible à hauteur de 6,8 % du revenu imposable de l'année de son paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40%, dans les conditions de l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ont été les suivants :

	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017
Dividende par action	2,70 €	1,80 €	1,80 €
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% :			
- Montant par action	2,70 €	1,80 €	1,80 €
- Nombre d'actions rémunérées (actions toutes de même catégorie)	2.201.225	2.201.225	2.201.225
- Montant total	5.943.307,5 €	3.962.205 €	3.962.205 €

5.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent au cours de l'exercice à un montant global de 1.884 euros, ainsi que le montant de l'impôt correspondant.

5.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

6. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

6.1 Le compte de résultat consolidé

Les chiffres significatifs sont les suivants :

<i>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</i>	2018	2017
Chiffre d'affaires net	149.470 K€	132.859 K€
Résultat d'exploitation	10.845 K€	9.075 K€
Résultat financier	(4) K€	14 K€
Résultat exceptionnel	(472) K€	(236) K€
Résultat net de l'ensemble consolidé	8.094 K€	7.213 K€

6.2 Le bilan consolidé

Les évolutions significatives du bilan consolidé sont résumées ci-après :

<i>ACTIF CONSOLIDE</i>	2018	2017
Actif immobilisé	2.843 K€	3.072 K€
Stocks et encours	-	-
Clients et comptes rattachés	39.972 K€	36.131 K€
Autres créances et comptes de régularisation	19.092 K€	12.490 K€
Disponibilités	9.885 K€	10.276 K€
 <i>PASSIF CONSOLIDE</i>	 2018	 2017
Capitaux propres (part du groupe)	28.184 K€	24.055 K€
Intérêts minoritaires	164 K€	144 K€
Provisions risques et charges	642 K€	474 K€
Fournisseurs	8.289 K€	6.590 K€
Autres dettes et comptes de régularisation	31.740 K€	30.807 K€

6.3 Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

7. CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les conventions réglementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues ou renouvelées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

- de prendre acte de la poursuite au cours de l'exercice écoulé des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce autorisées et conclues au titre des exercices précédents.

Nous vous précisons par ailleurs que des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues au cours d'exercices antérieurs, mais qu'elles n'ont pas pu être préalablement autorisées par le conseil d'administration ni ratifiées par une assemblée générale pour défaut de quorum.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir les ratifier et les approuver, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Votre commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous présentons ci-après notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

8.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 (1°) du Code de commerce, nous vous présentons, en Annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

8.2 Convention conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 (2°) du Code de commerce, il doit être mentionné, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

La liste des conventions visées à l'article L. 225-37-4 (2°) et conclues ou renouvelées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 figure en Annexe du présent rapport.

8.3 Informations relatives aux délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 (3°) du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et 2 du Code de commerce, ni n'est en cours de validité.

8.4 Modalités d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 (4°) du Code de commerce, nous vous informons que lors de sa réunion du 27 mai 2014, le conseil d'administration s'est prononcé

sur les modalités d'exercice de la direction générale de la Société et a décidé que le président du conseil d'administration continuera à assumer également les fonctions de directeur général de la Société.

8.5 Information concernant les mandataires sociaux de la Société

Vous trouverez ci-après un tableau des mandats au sein de la Société.

Mandataires sociaux	Fonctions	Renouvellement
M. Jason GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
	Président directeur général	AGOA à tenir en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
M. Elie COHEN	Administrateur	AGOA à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
	Directeur général délégué	AGOA à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
Mme Sonia GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

Nous vous précisons que Messieurs Jason GUEZ et Elie COHEN n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat respectif de président directeur général et directeur général délégué.

Nous vous rappelons enfin que seuls les mandats d'administrateur et de directeur général délégué de Monsieur Elie COHEN arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Nous vous proposons de renouveler son mandat d'administrateur pour une nouvelle durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le conseil serait convoqué à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en vue de statuer sur le renouvellement de son mandat de directeur général délégué.

8.6 Information concernant les commissaires aux comptes de la Société

Nous vous informons que les mandats de commissaire aux comptes de la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL, titulaire, et de Monsieur Eric GUEDJ, suppléant, viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

9. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

L'article L. 225-102-1 du Code de commerce dispose que :

« I. – Une déclaration de performance extra-financière est insérée dans le rapport de gestion prévu au deuxième alinéa de l'article L. 225-100, lorsque le total du bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'Etat :

1° Pour toute société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ;

2° Pour toute société dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

II. – Les sociétés mentionnées au I qui établissent des comptes consolidés conformément à l'article L. 233-16 sont tenues de publier une déclaration consolidée de performance extra-financière lorsque le total du bilan ou du chiffre d'affaires et le nombre de salariés de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation excèdent les seuils mentionnés au I. »

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons en Annexe les informations sociales, environnementales et sociétales listées à l'article R. 225-105, II, A.

10. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 ET DES ARTICLES L. 225-197-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux salariés de cette dernière. De même, aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de cette dernière.

11. AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce met à la charge des sociétés une obligation périodique triennale de réunir une assemblée générale pour se prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés dès lors que les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital. Il s'agit d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

Ce délai est repoussé à cinq ans si, dans les conditions prévues au 1^{er} alinéa de l'article susvisé, l'assemblée générale s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital.

La dernière augmentation de capital proposée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129, alinéa 2, a été rejetée par l'assemblée générale par décisions en date du 30 mai 2016.

En conséquence, l'assemblée générale est appelé à se prononcer cette année sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous vous proposons en conséquence de déléguer au conseil d'administration toute compétence à l'effet de :

- (i) mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail,
- (ii) procéder, dans un délai maximum de 26 mois, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 3% du capital social, qui sera réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce.

Il vous serait également demandé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au titre de l'augmentation de capital dont l'émission serait décidée par le conseil d'administration au profit des bénéficiaires susvisés, conformément aux dispositions des articles L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce.

La marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice n'appelle aucun commentaire spécifique, la Société ayant poursuivi son activité.

Nous vous précisons que ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale ; ne le jugeant pas actuellement opportun pour la Société, nous vous proposons de ne pas l'adopter.

12. QUITUS

Enfin, il vous sera proposé de donner quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 au président directeur général, au directeur général délégué et aux administrateurs.

* * *

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote, à l'exception de celles relatives à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Le conseil d'administration

ANNEXE

CONSORT NT

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 760 980	1 760 980	1 760 980	1 760 980	1 760 980
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 201 225	2 201 225	2 201 225	2 201 225	2 201 225
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	52 652 925	52 099 758	59 360 726	69 403 755	69 348 949
Résultat avant impôt, participation, dot amortissements et provisions	7 305 415	6 792 604	5 628 294	7 374 743	3 748 142
Impôts sur les bénéfices	1 268 702	1 120 994	1 060 761	1 107 148	1 047 684
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	400 175	467 652	368 497	463 390	537 935
Résultat net	5 636 538	5 203 958	4 199 036	5 804 205	2 162 522
Résultat distribué		3 962 205	3 962 205	5 943 307	3 962 205
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	2,74	3,22	2,59	3,56	1,53
Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	2,56	2,96	2,38	3,3	1,23
Dividende attribué	0	2,25	2,25	3,37	2,25
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1	1	1	1	1
Masse salariale	137 963	146 221	141 535	150 044	134 146
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	64 604	68 698	63 628	61 940	57 820

ANNEXE

CONSORT NT

LISTE DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 (2°) DU CODE DE COMMERCE

<i><u>Cocontractants</u></i>	<i><u>Objet</u></i>	<i><u>Date de conclusion</u></i>
CONSORT NT HOLDING, CONSORT NT GROUP, CONSORT FRANCE, CONSORT R & D, CONSORT MAROC, CONSORT ITALIA, EQUILIBRE INGENIERIE, ALTEA CONSEIL, ALTEA CONSEIL (Luxembourg), ALTEA CONSEIL (Belgique), GROUPE ESTIA, ESTIA CONSEIL, GROUP ESTIA Inc. (Canada), CONSORT DEUTSCHLAND GMBH (Allemagne), CONSORT BELGIUM, POPPINS SAS	Convention de trésorerie	Date de conclusion de la convention initiale : 20 avril 2016 Un an renouvelable par tacite reconduction Date du dernier renouvellement : 24 septembre 2018

ANNEXE

CONSORT NT

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU SEIN DU GROUPE ET HORS GROUPE (ARTICLE L. 225-37-4 (1°) DU CODE DE COMMERCE) AU 31 DECEMBRE 2018

Monsieur Jason GUEZ:

- Gérant de la société K-Rimone (SARL),
- Président du comité stratégique de la société K-Rimone (SARL),
- Président du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort NT Holding (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort NT Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort France (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort R&D (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Poppins SAS (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société NEADZ (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société KEARA (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Groupe Estia (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Estia Conseil (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Equilibre Ingénierie (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Altea Conseil (SAS),
- Représentant permanent de la société Equilibre Ingénierie, elle-même gérant de la société Altea Conseil (SPRL),
- Président de la société Consort Team (SAS),
- Président de la société Consort Management (SAS),
- Président directeur général et administrateur de la société Consort NT (SA),
- Co-gérant de la société SCI Fuguez (société civile immobilière),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), elle-même président de la société K@eve (SAS),
- Gérant de la société K-Rimone (SARL), elle-même président de la société Stories Business Center (SAS),

- Co-gérant de la société Consort Maroc (SARL),
- Gérant de la société Altea Conseil (SPRL),
- Administrateur de la société Consort Belgium (SA),
- Administrateur de la société Groupe Estia Inc,
- Administrateur président de la société Consort Switzerland (SA),
- Directeur général de la société Consort Italia,

Monsieur Elie Cohen :

- Directeur général de la société Consort Group (SAS),
Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Membre du comité stratégique de la société K-Rimone (SARL),
- Administrateur de la société Consort NT (SA),
- Directeur général délégué de la société Consort NT (SA),
- Co-gérant de la société Consort Maroc (SARL),
- Administrateur de la société Consort Belgium (SA),
- Administrateur de la société Groupe Estia Inc.,

Madame Sonia Guez :

- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Administrateur de la société Consort NT (SA),
- Gérante de la société Opening (société civile),
- Gérante de la société See You Soon (SARL).

ANNEXE

CONSORT NT

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE